



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 6 Octobre 2015
Compte rendu affiché le : 9 octobre 2015
Date de la convocation : 25 septembre 2015

Nombre de délégués : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Nombre de délégués concernés : 34
En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 23

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G, Mr Gonon P, Thizy B, Rousset L

CCHL.: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L, Gandilhon M

SIE A :

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Viricel A, Mme Biguet S, Rousset

Excusés : Mme Janvier Cassandre, Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S, Dubois G, Vincent G, Soleymieux B, Barcet G

Secrétaire de séance : Villard P

Délibération 570 Fixant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle : création d'un poste catégorie A

➡ Le Président, Jean –Yves Charbonnier informe l'assemblée :

L'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique, lequel fait apparaître (document joint)

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre commune (établissement).

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

en totalité par le C.D.G.42, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

➤ Le Président Jean Yves Charbonnier propose à l'assemblée :

après avis du Comité technique, d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » du Sima Coise ci-dessous :

1 – grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
Ingénieur	Ingénieur	CATEGORIE A	1	2016	Occupé par un agent en CDI

et d'organiser en interne la sélection professionnelle (ou bien : de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion de la Loire.

➤ Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG42,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Saint Galmier
Le 6 Octobre 2015
Le Président
Jean Yves Charbonnier

